

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
CHOLLET Joel	BENET	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	Pouvoir à CHOLLET Joël
MOREAU Yannick	DAMVIX	
ROBIN Noël	LIEZ	Pouvoir à POITIERS Dominique
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	Pouvoir à LESAUVAGE Ghislaine
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
POITIERS Dominique	RVES D'AUTISE	Pouvoir à MOREAU Yannick
<i>Présents : 8 – représentés : 4</i>		<i>12/15</i>
CC Sud Vendée Littoral		
METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	Pouvoir à CHARPENTIER Arnaud
MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	Pouvoir à LEGERON Joël
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
<i>Présents : 7 – représenté : 1</i>		<i>08/14</i>
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
BERNARD Roger	MOUZEUIL ST MARTIN	Suppléant
BOBINEAU Joël	MERVENT	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à BOBINEAU Joël
PERAUD François	MONTREUIL	Suppléant
VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
<i>Présents : 11 – représentés : 2</i>		<i>13/22</i>
CC Pays de la Chataigneraie		
GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
BRIFFAUD Louis-Marie	BREUILL BARRET	Pouvoir à GOURMAUD Yvon
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	Pouvoir à GUENION Christian
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
<i>Présents : 3 – représentés : 2</i>		<i>05/10</i>
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
<i>Présent : 1 – représenté : 0</i>		<i>01/02</i>
Total présents :		30
Total représentés :		9
Total présents et représentés :		39/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**OBJET : TRAVAUX MAISON ECLUSIERE DU CONTREBOTH – DELIB 11/2025**

La maison éclusière du Contreboth n'est plus occupée (location) depuis 2018 et a subi quelques dommages lors des dernières tempêtes (faitages, tuiles, infiltrations), humidité et salpêtre très prononcés, et des fenêtres cassées.

Les travaux de réparations et d'entretien ont été estimés (devis) entre 3 000 à 4 000 € TTC.

Une demande de location (à des fins de bureaux), a été formulée par M. FETIVEAU, pour un loyer de 300€/mois.

Pour rappel, ce bâtiment est en retrait immédiat de la Sèvre maritime et est classé en zone inondable.

Le bureau du SmVSA réuni le 05/02/2025, propose d'estimer le coût de la démolition de la partie habitation, en conservant les hangars pour stocker du matériel (batardeaux).

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :**

- Autorise le président à demander un devis pour l'estimation du coût de la démolition (diagnostic plomb / amiante + démolition et retrait des matériaux)

Le comité syndical jugera lors d'une prochaine réunion, de la suite à donner à la demande de location ou de la démolition du bâtiment.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme,  
LE PRESIDENT,  
Arnaud CHARPENTIER